

COMMUNE DE BOIRY NOTRE DAME

Compte-rendu de la réunion de conseil municipal du 10 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 10 novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur MARTINÉ Daniel, Maire en suite de convocation du 3 novembre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : MM LETURCQ Claire, DEHAINE Françoise, DALLA MOTTA Giuseppe, LECLERCQ Olivier, CLAIRET Yves, STOMKA Séverine, VALETTE David, FERMAUT Yann, MONPAYS Clotilde.

Adhésion à la fourrière de la C.U.A.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée l'adhésion de la commune à la Fourrière de la Communauté Urbaine d'Arras et propose son renouvellement pour l'année 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte l'adhésion de la commune à la Fourrière de la Communauté Urbaine d'Arras pour l'année 2023 et autorise Monsieur le Maire à signer la convention annuelle.

INSTITUTION DU REVERSEMENT OBLIGATOIRE DE LA PART COMMUNALE DE TAXE D'AMENAGEMENT

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 109 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2022 de finances pour 2022 rendant obligatoire à compter du 1er janvier 2022 le reversement total ou partiel du produit de la part communale de la taxe d'aménagement. Ce reversement est réalisé à l'établissement public de coopération intercommunale ou aux groupements de collectivités dont la commune est membre, compte tenu de la charge des équipements publics relevant, sur le territoire de la commune, de leurs compétences, dans les conditions prévues par délibérations concordantes du conseil municipal et de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'instituer à compter du 1er janvier 2023 un reversement de la part communale de la taxe d'aménagement conformément à l'article 109 de la loi de finances pour 2022, selon les modalités suivantes :

- à hauteur de 0 % du produit de la taxe pour l'EPCI.

Réhabilitation du cimetière

Madame Monpays Clotilde expose au conseil le projet ainsi que les devis pour la réhabilitation du cimetière communal.

Le projet s'élève à 47 125,85 € HT. Demande de subventions (DETR, FARDA, Région, Osartis)

Expertise sur la sécurité de l'église

Un contrôle visuel a été réalisé par la société DEKRA pour la mise en sécurité de l'église par suite des fissures constatées.

Une expertise supplémentaire doit être faite par un architecte du patrimoine. (Coût minimum : 4000 €).

ECOLE

Afin d'assurer la sécurité des enfants dans la cour de l'école, il convient de démonter la cheminée du logement communal et de remplacer des tuiles défectueuses.

Un tuyau concernant le réseau d'eau intérieur de l'école doit être changé car il reste du plomb.

Etude énergétique bâtiments communaux

Une étude du chauffage doit être faite à la salle polyvalente afin de réaliser des économies d'énergie.

Cérémonie du 11 novembre

Rendez-vous à 10h30 devant le monument aux Morts

Marché de Noël - 20 novembre

Rendez-vous de 10h à 18h, salle polyvalente

Colis des aînés - 10 décembre

Le colis des aînés, pour les 69 ans et plus, sera distribué le 10 décembre en matinée.

Spectacle des enfants - 17 décembre

Spectacle, jouets, chèques cadeaux, chocolats.

Questions diverses

- Les contrats d'assurance de la commune se terminent le 31 décembre 2023
- Eclairage public : le conseil décide de couper la nuit et une baisse d'intensité à certaines heures : 17h-20h (normal) ; 20h-23h (faible intensité) ; 23h-04h (coupure) ; 04h-06h (faible intensité) ; 06h-08h (normal)
- Problème de bruit lors de la location de la salle polyvalente. Revoir les conditions de locations pour les extérieurs ainsi que les tarifs en 2023.
- Terrain jouxtant la salle polyvalente : une réunion est prévue avec le propriétaire et le conciliateur de justice.
- Noréade prévoit l'installation de 3 bâches à incendie
- Convention avec ENEDIS pour l'installation de 3 armoires de coupure sur le terrain communal rue de Pelves.
- Aide sociale : subvention de 800 € du conseil Départemental pour l'achat de charbon

Fin de séance à 21h30.

Le Maire,
Daniel MARTINÉ

